



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1876 (2009) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a établi le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et m'a prié de le tenir informé tous les quatre mois de la mise en œuvre de la résolution. Le présent document fait le point de l'évolution de la situation depuis mon rapport précédent (S/2010/335) en date du 24 juin 2010.

II. Évolution de la situation politique

2. La période à l'examen a été marquée par les efforts que les autorités de la Guinée-Bissau ont déployés afin de s'assurer que la communauté internationale continuerait d'apporter son soutien au pays après les événements militaires du 1^{er} avril 2010 et de résoudre les sujets de contention, ayant trait notamment au commandement des forces armées et aux stratégies nationales de stabilisation du pays.

3. Le 24 juin, le Conseil des ministres a approuvé la proposition émanant du Ministre de la défense de nommer un nouveau chef d'état-major général, le général de division António Indjai, et l'a soumise au Président, Malam Bacai Sanha. Le lendemain, le Président Sanha a signé un décret par lequel il relevait de ses fonctions de chef d'état-major général le vice-amiral José Zamora Induta et nommait à sa place le général de division Indjai, qui a ensuite été promu au grade de général de corps d'armée. Le 26 juin, le parti au pouvoir, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), a salué les efforts déployés par le Président et le Premier Ministre en vue de trouver une issue à la situation de crise que connaissait le pays depuis le 1^{er} avril. Le Parti du renouveau social (PRS) de l'opposition s'est félicité de cette nomination tandis que les organisations de la société civile ont déploré l'impunité qui leur semblait régner dans les forces armées. Le 9 juillet, le Président Sanha a convoqué le Conseil de défense et de sécurité et a exhorté l'armée à appliquer des règles de discipline plus strictes, déclarant que les militaires impliqués dans des trafics de drogue seraient immédiatement relevés de



leurs fonctions. Le Président Sanha a défendu la nomination et la promotion du général Indjai, arguant qu'il s'agissait d'une décision souveraine prise conformément à la Constitution.

4. Les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, ont de manière générale désapprouvé la nomination du général Indjai, du fait du rôle de premier plan qui avait été le sien lors des événements du 1^{er} avril. Ils se sont en outre déclarés préoccupés par la détention, depuis le 1^{er} avril, de l'ancien chef d'état-major général. La CEDEAO a reporté une réunion des chefs d'état major des armées de la sous-région qu'il était prévu de tenir les 28 et 29 juin à Bissau. Les États-Unis ont annoncé le 29 juin qu'ils retireraient leur soutien à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. Le 5 juillet, la Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Catherine Ashton, a demandé qu'il soit procédé à un réexamen de l'engagement général de l'Union européenne en Guinée-Bissau, compte tenu des dispositions de l'Accord de Cotonou.

5. Lors du sommet tenu à Sal (Cap-Vert) les 2 et 3 juillet, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont demandé au Président Sanha d'instaurer des conditions propices à la reprise de la collaboration avec les partenaires internationaux en faveur des réformes des secteurs de la défense et de la sécurité. Ils ont également instamment prié la Commission de la CEDEAO d'engager un processus de protection des institutions républicaines. Lors d'une réunion tenue le 3 juillet en marge du Sommet de la CEDEAO, les Ministres des affaires étrangères du Brésil, du Cap-Vert et du Portugal, le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Angola, des représentants de la CEDEAO, de l'Union européenne et de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et mon Représentant spécial ont souligné que la réalisation de progrès dans la réforme du secteur de la sécurité contribuerait de manière décisive à assurer la stabilité politique et la sécurité, ainsi que le développement à long terme de la Guinée-Bissau.

6. Le 14 juillet, le Président Sanha a affirmé qu'il tenait avant tout à obtenir de nouveau l'appui des partenaires de la Guinée-Bissau aux programmes de réforme. Il a souligné que la suspension de leur assistance aurait pour effet d'aggraver la situation générale en Guinée-Bissau et de compromettre le dialogue national déjà entamé. Dans ce contexte, le Président Sanha s'est rendu en Angola du 22 au 24 juillet pour assister au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CPLP. Celle-ci a, dans la Déclaration de Luanda adoptée à la fin du Sommet, de nouveau exprimé sa préoccupation face à l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et rappelé que l'insubordination militaire constituait le principal obstacle à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et contribuait également à la recrudescence du trafic de drogue. La CPLP a réaffirmé son appui à la poursuite du dialogue politique entre les autorités de la Guinée-Bissau et leurs partenaires internationaux, tout en demandant aux autorités nationales de s'engager fermement à œuvrer en faveur d'une amélioration de la sécurité et de la stabilité politique.

7. En marge du quinzième Sommet de l'Union africaine, tenu à Kampala (Ouganda) du 19 au 27 juillet 2010, le Président de l'Angola, José Eduardo dos Santos, a, en sa qualité de Président de la CPLP, déclaré qu'il n'excluait pas, si les autorités nationales compétentes le demandaient, le déploiement éventuel en

Guinée-Bissau d'une mission internationale visant à faciliter la stabilisation de la situation. Dans le cadre des efforts déployés dans la région en vue de maintenir le dialogue politique et la stabilité en Guinée-Bissau, le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, a nommé M. Sebastião Isata, de nationalité angolaise, au poste d'envoyé spécial pour la Guinée-Bissau.

8. Lors d'une réunion tenue le 5 août, le Président de la CPLP, le Président dos Santos, le Président de la Commission de la CEDEAO, James Victor Gbeho et le Secrétaire exécutif de la CPLP, Domingos Simões Pereira, sont convenus d'établir un groupe de travail commun à la CEDEAO et la CPLP, qui serait chargé de coordonner l'action menée en vue d'instaurer les conditions nécessaires à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et de renforcer les capacités institutionnelles et humaines de façon à consolider la paix, la stabilité et le développement économique de la Guinée-Bissau. Une délégation commune CEDEAO-CPLP de haut niveau, dirigée par le Secrétaire d'État aux relations extérieures de l'Angola, George Chikoti, s'est ensuite rendue à Bissau du 9 au 12 août pour s'entretenir avec les autorités nationales des perspectives de renforcement de la stabilité nationale. Les membres de cette délégation, parmi lesquels figuraient le Secrétaire exécutif de la CPLP et des représentants du Brésil, du Cap-Vert et du Portugal, ont consulté toutes les autorités compétentes, à l'exception du Premier Ministre, qui était en déplacement à l'étranger.

9. Les 11 et 12 août, le Comité des chefs d'état-major des armées des États membres de la CEDEAO et leur homologue angolais se sont réunis à Bissau. Étaient également présents le Président de la Commission de la CEDEAO, le Secrétaire exécutif de la CPLP et mon Représentant spécial. Dans leur rapport final, les chefs d'état-major des armées ont conclu que, malgré l'existence d'un cadre stratégique général de réforme du secteur de la sécurité et de dispositions législatives correspondantes, l'instabilité du pays s'expliquait principalement par le fait que les réformes essentielles du secteur de la sécurité n'avaient pas été mises en œuvre. Ils ont donc proposé un plan d'action prévoyant, entre autres mesures, le déploiement d'unités de formation et de protection visant à sécuriser davantage les institutions de l'État, la démobilisation et la réinsertion de certains membres des forces armées et une mobilisation de fonds plus efficace afin d'appuyer la mise en œuvre et l'accélération de la restructuration des forces armées et l'établissement d'un mécanisme de protection des personnalités éminentes, des membres des commissions nationales d'enquête sur les assassinats de 2009 et des principaux témoins.

10. Le 17 septembre, à un sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement convoqué à Abuja par le Président de la CEDEAO, le Président nigérian, Goodluck Jonathan, les dirigeants des pays de la région ont pris note des recommandations formulées par les chefs d'état-major des armées des États membres de la CEDEAO et du plan d'action élaboré dans la perspective d'une mise en œuvre rapide du programme de réforme du secteur de la sécurité. Ils ont chargé la Commission de la CEDEAO de réunir les ministères des affaires étrangères au sein du Conseil de médiation et de sécurité en vue d'examiner le rapport des chefs d'état-major des armées et le plan d'action proposé et de présenter leurs recommandations à la prochaine session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. Ils ont également prié la Commission de la CEDEAO de poursuivre ses efforts en vue de convaincre les partenaires internationaux d'accorder l'aide nécessaire à la Guinée-Bissau. Ils ont en outre

demandé au Président Sanha d'écrire au Président de la CEDEAO pour lui faire part de la nature et de l'ampleur de l'assistance dont avait besoin la Guinée-Bissau pour protéger ses institutions et accélérer la mise en œuvre de son programme de réforme du secteur de la sécurité.

11. La situation en Guinée-Bissau a également été examinée lors de la septième séance de travail du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, tenue le 24 septembre à New York. Dans son communiqué final, le Groupe a souligné la responsabilité qui incombait à la Guinée-Bissau de maintenir la stabilité et l'ordre constitutionnel, de combattre l'impunité, de respecter l'état de droit et de promouvoir la réconciliation nationale. Il s'est félicité du nouveau partenariat formé par la CEDEAO et la CPLP en vue d'aider le Gouvernement à stabiliser la situation. Il a appelé les institutions nationales de la Guinée-Bissau à s'engager davantage à lutter contre le trafic de drogue et a rappelé qu'il était nécessaire que les pays d'origine, de transit et de destination finale de la drogue coopèrent en vue de contrôler les filières de l'offre et de la demande. Le Groupe a en outre prié la Commission de la CEDEAO de réunir le Conseil de la médiation et de la sécurité, dès réception de la demande d'appui du Président Sanha, afin de définir, en consultation avec les partenaires internationaux compétents, la marche à suivre pour renforcer la stabilité politique et sociale de la Guinée-Bissau.

12. Le 1^{er} octobre, le Président Sanha a rendu publique la lettre qu'il avait adressée au Président de la CEDEAO le 20 septembre 2010 et dans laquelle il avait demandé l'obtention d'un appui et d'une assistance aux fins de la mise en œuvre de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau. Un conseiller du Président a indiqué à la presse qu'il avait été décidé de rendre public ce document pour faire connaître la teneur exacte de la demande du Président, qui n'avait pas préconisé un déploiement de contingents militaires de la CEDEAO.

13. À l'échelle nationale, les principaux partis de l'opposition, notamment le PRS et le Parti républicain pour l'indépendance et le développement (PRID), ont rapidement rejeté l'idée d'une mission de stabilisation, à laquelle les organisations de la société civile ont en revanche souscrit. Le 10 août, le chef d'état-major général a fait savoir que si les forces armées désapprouvaient le principe du déploiement d'une mission internationale de stabilisation, elles se conformeraient néanmoins à la décision que prendraient les autorités civiles. Le 9 août, le Bureau politique du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) a déclaré dans un communiqué approuver le principe d'une mission de stabilisation, et a prié le Gouvernement de mener des consultations avec ses partenaires internationaux, en particulier l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP et l'Organisation des Nations Unies, afin de proposer une définition commune du mandat, de la composition, de la durée et des objectifs de la mission de stabilisation envisagée.

14. Le 20 août, le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior a présidé une séance extraordinaire du Conseil des ministres, convoquée pour examiner plus en détail un éventuel déploiement d'une mission de stabilisation en Guinée-Bissau et étudier les recommandations du Comité des chefs d'état-major de la CEDEAO. Le Gouvernement a approuvé le principe de la mission de stabilisation qu'il était proposé de créer, tout en soulignant que le déploiement d'une telle mission devrait être avalisé au préalable par toutes les institutions étatiques concernées, ainsi que par l'ONU. Il a également appelé à la tenue de négociations immédiates avec les partenaires internationaux qui apportaient déjà leur soutien à la réforme du secteur

de la sécurité, afin de définir plus précisément les modalités et le mandat d'une telle mission, ainsi que la feuille de route proposée par le Comité des chefs d'état-major des armées de la CEDEAO. Le Gouvernement a de nouveau souligné la nécessité d'établir dans les plus brefs délais une caisse des pensions pour le personnel du secteur de la défense, de façon à poursuivre les efforts déployés en vue de parvenir à de véritables réformes du secteur de la sécurité. Le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau a par ailleurs déclaré que si la CEDEAO devait jouer un rôle de premier plan dans le cadre du programme de réforme du secteur de la sécurité, l'ONU serait responsable de la coordination et de la mobilisation de l'appui de la communauté internationale.

15. Afin de dynamiser les efforts de stabilisation de la Guinée-Bissau et de s'assurer le soutien continu de la communauté internationale, les dirigeants civils et militaires du pays ont effectué en août et en septembre 2010 des visites officielles au Brésil, à Cuba et en Angola. Au Brésil, une assistance militaire technique a été promise au Président Sanha et à Cuba, celui-ci s'est entretenu du renforcement des relations bilatérales de la Guinée-Bissau avec ce pays. Les visites effectuées en Angola par le Premier Ministre Gomes Júnior et le chef d'état-major général Indjai ont permis d'étendre la portée des accords de coopération existant dans les domaines de l'économie, la défense et la sécurité. Les autorités angolaises ont ensuite dépêché en Guinée-Bissau une équipe d'experts militaires et policiers chargée de réaliser une évaluation des besoins afin de déterminer quel appui apporter à la réforme des institutions de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau.

16. Pendant la période à l'examen, les préparatifs de la conférence nationale qu'il est prévu de tenir en 2011 ont également considérablement avancé. Les 29 et 30 juin, le BINUGBIS a, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), organisé un atelier de formation à l'intention des membres du comité d'organisation et les a aidés à élaborer des principes de facilitation des consultations préparatoires régionales et thématiques. En juillet, le BINUGBIS et le PNUD ont également contribué à arrêter le programme et le budget de la conférence, en coopération étroite avec la commission préparatoire de la conférence nationale et le Président de l'Assemblée nationale, qui dirigeait ces activités. Le processus de la conférence nationale a ensuite officiellement débuté le 19 août 2010 lors d'une cérémonie qui s'est déroulée sous l'égide du Président Sanha et à laquelle a assisté mon Représentant spécial. La conférence, qui devrait permettre à l'ensemble des Bissau-guinéens de rechercher des moyens de consolider la paix dans le pays, bénéficie du soutien des principaux dirigeants politiques et militaires et chefs religieux. Il est envisagé que les forces de la défense et de la sécurité participent également aux consultations préparatoires régionales et thématiques. Le Gouvernement japonais s'est montré très désireux d'apporter un appui financier, parallèlement au système des Nations Unies, mais une assistance internationale supplémentaire reste à fournir.

III. Aspects militaires

17. Sur le plan militaire, des doutes ont été exprimés quant à l'efficacité du commandement de l'armée, à la suite de la promotion du général de division Antonio Indjai au grade de général de corps d'armée et de sa nomination au poste de chef d'état-major général, ainsi que de la réorganisation qui a suivi au sommet des

forces armées. Lors de sa cérémonie d'investiture, le 29 juin, le nouveau chef d'état-major général s'est déclaré fermement résolu à suivre les ordres des dirigeants civils et à travailler en étroite coopération avec les partenaires internationaux en vue de faire progresser de manière concrète la réforme du secteur de la sécurité. Le Président Sanha a entrepris de se rendre dans différentes casernes de Bissau et a conclu au terme de ces visites que les locaux de l'armée étaient dans un état de dégradation inacceptable. Il a demandé au Gouvernement de faire de l'amélioration de l'infrastructure militaire une priorité.

18. Au cours d'une réunion du Conseil de la défense et de la sécurité, tenue le 9 juillet et présidée par le Président Sanha, les dirigeants militaires ont de nouveau affirmé l'importance qu'ils accordaient à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et se sont engagés à s'acquitter de l'obligation que leur impose la Constitution de suivre les ordres des autorités civiles et à combattre sans relâche au sein de l'armée le problème du trafic de drogue. À la mi-juillet, le chef d'état-major général a entrepris de réorganiser le haut commandement de la marine et les structures de commandement militaire des régions de l'est, du sud et du centre du pays.

19. Le 7 octobre, le Président Sanha a, sur proposition du Gouvernement, signé un décret par lequel il rétablissait le contre-amiral à ses fonctions de chef d'état-major de la marine et nommé le général de division Mamadú Turé au poste de sous-chef d'état-major des forces armées. Le 8 octobre, les États-Unis se sont déclarés préoccupés par l'implication présumée du contre-amiral dans des activités illicites et ont déclaré que son rétablissement à ce poste « était décevant et constituait un pas en arrière pour le peuple de la Guinée-Bissau ». L'Union européenne y a vu quant à elle « un nouveau revers pour la gouvernance de la Guinée-Bissau », le contre-amiral faisant actuellement « l'objet de sanctions imposées par les partenaires internationaux du fait de ses liens présumés avec des activités illicites ».

20. Malgré la bonne volonté qu'ont manifestée les nouveaux dirigeants militaires en juillet, les forces armées ont été critiquées pour leur rôle dans un grave incident au cours duquel 5 agents de la circulation, 4 femmes et 1 homme, ont été violemment attaqués par un groupe d'officiers à Bissau. Le Président Sanha a immédiatement réuni les représentants de toutes les institutions de l'État, y compris le Premier Ministre, pour rappeler la nécessité de renforcer la collaboration entre les institutions chargées respectivement de la défense et de la sécurité et l'obligation qui incombait au personnel de ces institutions de respecter les principes démocratiques et les valeurs civiques. Lors d'une intervention ultérieure devant le Parlement, le Ministre de la défense a noté le manque de préparation des policiers et des militaires, ainsi que la nécessité d'améliorer la coopération entre ces deux institutions. Les organisations de la société civile ont déploré cet incident, qui a eu lieu au moment où les autorités nationales s'employaient à sensibiliser la communauté internationale à la nécessité de soutenir la réforme du secteur de la sécurité.

IV. Réformes du secteur de la sécurité et état de droit

21. À la suite des événements militaires du 1^{er} avril et de la nomination du nouveau chef d'état-major général des armées, le Conseil de l'Union européenne a annoncé le 2 août qu'il suspendrait le 30 septembre 2010 sa mission pour la réforme

du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, en raison de l'instabilité politique et du non-respect de l'état de droit dans ce pays.

22. Pendant la période à l'examen, le BINUGBIS a continué de coopérer étroitement avec les principaux partenaires nationaux et internationaux en vue de mieux coordonner l'assistance de la communauté internationale aux réformes des secteurs de la défense et de la sécurité. Le 27 septembre, le Ministre de la défense a, en sa qualité de Président du Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité, approuvé une proposition de synchronisation des réformes. Cette initiative a été mise au point dans le but, notamment, d'établir une plate-forme électronique commune à tous les projets et programmes de réforme du secteur de la sécurité, de créer un système de données destiné à tous les partenaires du processus de réforme et de renforcer les capacités nationales en la matière. Le Ministre a demandé que le BINUGBIS apporte son soutien à la mise en œuvre d'une telle initiative. Le Bureau s'est également employé, en collaboration étroite avec le PNUD, à renforcer les capacités du Comité directeur national de la réforme, du Groupe spécial chargé de la caisse des pensions, du secrétariat national du Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que des forces de maintien de l'ordre.

23. Un projet commun du Bureau des affaires de désarmement et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU visant à aider la Guinée-Bissau à éliminer le trafic d'armes légères et de petit calibre, qui avait débuté le 1^{er} septembre 2005, a pris fin le 31 juillet 2010. Ce projet a contribué à l'établissement et au renforcement d'une Commission nationale des armes légères et de petit calibre, à l'origine de diverses initiatives de destruction d'armes. L'instabilité politique et les problèmes de sécurité ont cependant empêché de mettre en œuvre ce projet dans son intégralité. Dans le cadre de la mission technique concernant les stocks de munitions entreprise par le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies en mai 2010, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a demandé au BINUGBIS le 15 juillet 2010 d'apporter une assistance en vue d'améliorer l'infrastructure nationale de stockage d'armes et de munitions, ainsi que de renforcer les moyens disponibles dans le domaine des techniques de gestion des stocks d'armes et de munitions. Le Bureau de la lutte antimines étudie actuellement, avec le BINUGBIS, la possibilité de détruire des stocks de munitions instables qui constituent un danger immédiat pour la population.

24. Dans le secteur de la justice, le PNUD s'est principalement employé à aider les institutions nationales à se doter des fondements judiciaires nécessaires au renforcement de capacités, à la gouvernance, à l'exercice de contrôles et à l'application du principe de responsabilité dans le cadre du respect de l'état de droit. Il a, dans ce contexte, dispensé des conseils techniques aux fins de l'élaboration d'une politique nationale en matière judiciaire et de lois organiques pour les centres de formation et la réglementation relative à la formation dans le domaine judiciaire. Le PNUD a également apporté son soutien à la mise au point d'un plan de développement stratégique de l'Assemblée nationale, une importance particulière étant accordée au droit de regard du Parlement sur les réformes du secteur de la sécurité. Enfin, dans le cadre de sa stratégie de renforcement des capacités, le PNUD a aidé le Gouvernement à établir ses propres centres de formation de magistrats, procureurs, avocats et autres professionnels de la justice.

25. Les résultats préliminaires d'une vaste étude réalisée, avec l'appui financier du PNUD et de l'Union européenne, sur les mécanismes de justice traditionnelle et le

droit coutumier de six différents groupes ethniques ont été présentés en juillet aux enseignants et étudiants de la faculté de droit de l'Université de Bissau. Cette étude constitue la première étape d'un projet visant à établir des liens entre justice formelle et justice traditionnelle, en vue d'accroître l'accès de la population à la justice. Ce projet complète le programme mené par le PNUD en Guinée-Bissau pour un accès plus large à la justice, qui vise les éléments marginalisés des communautés et comprend les activités suivantes : déploiement d'assistants juridiques; formation à une connaissance de base du droit; suivi, description et analyse de l'issue des litiges faisant intervenir des femmes et enfants; et campagnes menées à l'échelle communautaire de recensement des droits fonciers locaux et d'éducation aux droits de l'homme.

26. Le BINUGBIS a quant à lui progressé dans la réalisation des tâches qui lui avaient été confiées, malgré ses effectifs de police insuffisants. Il a continué à apporter une assistance aux procédures de contrôle de sécurité et de certification du personnel des forces de l'ordre. Le document stratégique élaboré aux fins de la mise en œuvre du projet a été achevé le 13 août 2010. Le 21 septembre, le Ministère de l'intérieur a officiellement approuvé la stratégie proposée et a prié le BINUGBIS d'entamer la phase de mise en œuvre du projet. Cette initiative, qui vise à appuyer l'action menée par le Ministère de l'intérieur, contribuera à combattre l'impunité et à renforcer l'application du principe de responsabilité. En ce qui concerne l'établissement du premier poste de police modèle à Bairro Militar, le Ministère de l'intérieur a, conformément à la convention de subvention conclue avec le BINUGBIS, lancé un appel d'offres portant sur la construction de locaux. Dans le cadre d'un projet trilatéral faisant intervenir la Guinée-Bissau, le Brésil et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le Service de Police fédérale du Brésil a dispensé des séances de formation à des policiers de la Guinée-Bissau. Le Gouvernement portugais a en outre organisé à l'intention des services de police bissau-guinéens des programmes de formation en rapport avec les projets de réforme du secteur de la sécurité, y compris des cours de remise à niveau et de formation aux fonctions de direction.

27. Le 22 juillet, un centre de formation sur ordinateur a été inauguré à Bissau. Ce projet, mené sous la direction du Gouvernement et financé par le Gouvernement canadien et le BINUGBIS, a été conçu et mis en œuvre avec l'assistance technique de l'UNODC, de la Force de police permanente des Nations Unies et du BINUGBIS. Il vise à former les membres des services de police et autres forces de l'ordre du secteur de la sécurité, conformément aux normes internationales en la matière. Depuis l'inauguration de ce centre, plus de 190 policiers des différentes structures policières nationales y ont été formés. En coordination avec la Commission chargée de la campagne de sensibilisation aux réformes du secteur de la sécurité, le BINUGBIS et le PNUD ont organisé du 28 au 30 septembre 2010 un séminaire de formation visant à approfondir les connaissances en la matière de 33 journalistes de la presse nationale et chargés de communication du Parlement et d'organisations non gouvernementales.

28. Dans le cadre de l'aide bilatérale accordée aux fins des réformes du secteur de la sécurité, la Jamahiriya arabe libyenne, la Chine, le Nigéria et le Sénégal, pays voisin, ont répondu à l'appel des autorités de Guinée-Bissau en apportant une assistance directe aux forces armées, y compris à la Garde présidentielle et aux anciens combattants de la guerre de libération. Cette assistance a notamment consisté à rénover un hôpital militaire et à fournir un ensemble d'appartements, des

véhicules et des groupes électrogènes. Il a été promis d'accorder un appui supplémentaire. Par ailleurs, à la suite de la visite en Angola du chef d'état-major général des armées de la Guinée-Bissau, une délégation d'experts techniques militaires et policiers angolais a effectué une mission en Guinée-Bissau du 21 au 26 septembre, sous la direction du Vice-Ministre de la défense et de l'infrastructure. Cette mission visait à évaluer les besoins des diverses composantes des institutions bissau-guinéennes de défense et de sécurité, l'objectif étant de renforcer les moyens techniques de l'armée et de la police en vue d'appuyer l'action menée en matière de formation et de protection par le Gouvernement dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et du nouveau partenariat CEDEAO-CPLP.

V. Trafic de stupéfiants et criminalité organisée

29. L'UNODC, le BINUGBIS et d'autres partenaires internationaux ont continué à aider la Guinée-Bissau à combattre le trafic de stupéfiants, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et du plan d'action régional de la CEDEAO visant à remédier au problème croissant que posent le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest. L'UNODC et d'autres partenaires internationaux ont en particulier évalué les capacités nationales des services de police et de sécurité interne, en recensant, au moyen d'une analyse des lacunes existantes, les besoins prioritaires en matière de prévention et de répression de la criminalité ainsi qu'en ce qui concerne l'appui à apporter à la police judiciaire et aux forces de l'ordre dans le cadre des enquêtes criminelles. Le BINUGBIS et d'autres partenaires ont en outre aidé les autorités nationales à promouvoir le dialogue et la coopération entre les différents services de police de la Guinée-Bissau, ainsi qu'entre ces services et les magistrats et procureurs. Par ailleurs, des programmes de renforcement des capacités sont actuellement mis en œuvre en vue de rehausser le niveau des institutions judiciaires et des services de police et du Bureau central national de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

30. Un programme de formation de deux mois du personnel pénitentiaire, notamment des gardiens et des directeurs, des prisons récemment remises en état des régions de Bafatá et de Mansoa a débuté le 20 septembre avec l'appui du Portugal, comme l'avait demandé l'UNODC. Le Portugal a également fourni du matériel destiné aux gardiens de prison, y compris des uniformes, des matraques et des menottes. Un groupe de travail comprenant des représentants du Ministère de la justice et de l'UNODC définit actuellement le cadre juridique du système pénitentiaire national.

VI. Activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

31. Pendant la période à l'examen, la Commission de consolidation de la paix a tenu des consultations avec des représentants de la formation Guinée-Bissau et a organisé une réunion informelle en juillet, à laquelle ont participé le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, le Chef de la mission du Fonds monétaire international (FMI) dans ce pays et mon Représentant spécial. Le Ministre a informé

la Commission de l'évolution de la situation et a souligné la ferme volonté des autorités nationales de remédier aux répercussions des crises récentes. Il a appelé à la solidarité internationale et a demandé à la Commission d'apporter son appui de façon à faire progresser véritablement et de toute urgence les projets de réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. Il a souligné la nécessité d'intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants en renforçant les institutions nationales, afin que la Guinée-Bissau ne serve pas de pays de transit. Il a également rappelé qu'il était indispensable, pour combattre ce fléau, de renforcer la coopération à l'échelle sous-régionale et internationale.

32. Les membres de la formation Guinée-Bissau ont rappelé que les autorités nationales devaient traduire en justice les auteurs des actes perpétrés le 1^{er} avril; libéré l'ancien chef d'état-major général et les autres officiers supérieurs détenus; prendre des mesures efficaces pour combattre le trafic de stupéfiants et poursuivre la réforme des secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice. Certains membres ont également évoqué la nécessité de contribuer à renforcer l'autorité des dirigeants civils du pays. Tous les membres sont convenus qu'il fallait apporter de toute urgence une assistance en vue de mettre en œuvre plus rapidement les plans nationaux de réforme du secteur de la sécurité et redoubler d'efforts afin de consolider l'état de droit et de contribuer à répondre aux besoins socioéconomiques du pays.

33. La rénovation des casernes des régions de Gabú et Quebo, financée par le Fonds pour la consolidation de la paix, a débuté et un appel d'offres a été lancé le 19 août pour acheter le matériel nécessaire à la remise en état de la forteresse d'Amura. L'inauguration des prisons régionales de Mansoa et de Bafatá, dont la rénovation a également été financée par le Fonds pour la consolidation de la paix, a eu lieu le 21 septembre. Dans le cadre du projet du Fonds relatif à la formation technique et à l'emploi des jeunes, des formations menant à l'acquisition de diverses compétences ont été dispensées à 145 jeunes et 21 plans d'entreprise établis par de jeunes bénéficiaires ont été sélectionnés dans le cadre du programme de microfinancement.

34. L'équipe technique nationale, coordonnée par le Ministère de l'économie, a achevé ses travaux sur le plan d'action prioritaire pour la consolidation de la paix durant la période 2010-2012. Le projet de plan d'action, élaboré avec l'appui de l'ONU, met l'accent sur trois domaines prioritaires, à savoir la transformation de l'État, y compris la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, la reprise économique et la revitalisation des services sociaux de base.

VII. Aspects économiques et sociaux

35. La situation de la Guinée-Bissau sur le plan économique et budgétaire demeure fragile mais d'importantes réformes sont en cours, qui permettent d'obtenir des résultats positifs en matière de stabilisation macroéconomique et de croissance économique. Le Gouvernement continue de renforcer son crédit auprès des institutions financières internationales en poursuivant des réformes financières et en faisant preuve d'une plus grande discipline budgétaire, l'objectif étant de parvenir d'ici à la fin de l'année 2010 au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Un deuxième rapport d'activité annuel sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté a été établi et présenté à la Banque

mondiale et au FMI, conformément à l'un des objectifs fixés dans le cadre de l'Initiative. La perception des recettes fiscales a augmenté de 46,9 % au premier trimestre 2010. L'amélioration de la gestion des finances publiques s'est traduite par des résultats économiques positifs dans le contexte de l'assistance d'urgence accordée par le FMI aux pays sortant d'un conflit.

36. En raison de la hausse du cours des noix de cajou en 2010, de l'augmentation de la consommation intérieure et de la croissance des investissements dans le secteur du bâtiment, le taux de croissance économique de la Guinée-Bissau devrait atteindre 4 % en 2010, contre 3 % en 2009. Pendant les deux premiers trimestres de l'année 2010, l'inflation a diminué et n'est plus maintenant que de 1,5 %, ce qui reste en-deçà du seuil de 2 % fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Du fait de la hausse des importations, la Guinée-Bissau devrait cependant enregistrer un léger déficit de la balance courante extérieure, équivalent à environ 1 % de son produit intérieur brut.

37. Ces résultats positifs ont permis à la Banque mondiale d'approuver en juin une deuxième subvention destinée à financer la réforme de la gouvernance économique, et les créanciers du Club de Paris ont fait en juillet 2010 un premier geste en faveur de l'allégement de la dette. Lorsqu'elle atteindra en décembre 2010 le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, la Guinée-Bissau pourrait bénéficier d'une réduction globale de sa dette pouvant atteindre 800 millions de dollars. Cependant, à la suite des événements militaires du 1^{er} avril 2010, l'Union européenne, l'un des principaux partenaires de développement de la Guinée-Bissau, qui s'était engagée à verser 102,8 millions d'euros (environ 130,6 millions de dollars) pour la période 2008-2013, a entrepris de réexaminer le soutien financier qu'elle allait accorder. On ne sait donc pas si elle appuiera, comme elle l'a fait précédemment, la décision que prendra le FMI lorsque la Guinée-Bissau parviendra au point d'achèvement en décembre 2010. L'Union européenne n'a pas non plus fait part de ses projets en matière d'appui budgétaire. La qualité et la quantité de biens, services et investissements fournis par l'État en 2011 pâtirait considérablement de l'absence d'un tel appui.

38. Le Gouvernement bissau-guinéen a officiellement adopté le 15 août le plan national d'investissement agricole. Les fortes précipitations enregistrées de juillet à septembre 2010 laissent présager de bonnes récoltes en 2010 et 2011. La Guinée-Bissau n'est cependant pas à l'abri des répercussions de la crise alimentaire mondiale car elle dépend des importations de riz. La production nationale de riz devrait cette année s'élever à 122 300 tonnes et les importations à 126 500 tonnes. Bien que le Gouvernement se soit efforcé d'enrayer la hausse des prix des aliments de base, ces prix demeurent élevés par rapport à l'année dernière, le prix du riz importé ayant augmenté de 30 % et celui du riz produit localement de 20 %. Pour favoriser la culture locale du riz, le Programme alimentaire mondial (PAM) met en œuvre, avec l'appui financier du Japon, de la Banque mondiale et de l'Union européenne, un programme « vivres contre travail » visant à aménager 3 328,5 hectares de zones de basse plaine et de mangrove pour y cultiver du riz, ce qui bénéficiera à quelque 19 965 personnes.

39. En juillet, le Programme conjoint pour les enfants, la sécurité alimentaire et la nutrition, établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PAM et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en vue de contribuer à la réalisation

des objectifs du Millénaire pour le développement, a organisé une campagne de sensibilisation axée sur les objectifs du Programme, dans le but d'établir un partenariat avec les médias. Des séances de formation ont été dispensées aux journalistes dans le cadre de cette campagne. Les Ministères de la santé, de l'agriculture et de l'éducation, ainsi que les organisations non gouvernementales locales, les radios communautaires et les médias locaux ont reçu du matériel et des outils de sensibilisation. Des équipes de coordination ont veillé, en coopération avec divers partenaires, à ce que les outils d'information distribués aux fins de la prévention et du traitement de la malnutrition chez la femme et l'enfant soient utilisés à bon escient. Par ailleurs, en juillet et en août 2010, 3 560 mères et enfants ont bénéficié de l'assistance alimentaire, en plus de 686 personnes séropositives suivant un traitement aux antirétroviraux et 537 patients atteints de la tuberculose, dans le cadre de la composante Santé-Nutrition de l'Intervention prolongée de secours et de redressement menée par le PAM en Guinée-Bissau. En outre, 18 000 écolières en quatrième, cinquième et sixième année d'études ont bénéficié en juin 2010 de rations alimentaires du PAM à emporter, l'objectif étant de les inciter à aller à l'école.

40. L'OMS et l'UNICEF ont apporté leur soutien à la mobilisation de ressources provenant du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, à hauteur de 48 millions d'euros (environ 60,9 millions de dollars) pour les cinq ans à venir. Parmi les priorités fixées figure la prévention de la transmission de la mère à l'enfant. Conformément aux recommandations de l'Union africaine visant à réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile en Afrique, le Gouvernement a lancé le 15 juillet, avec l'appui de l'ONU et d'organisations de la société civile, une campagne de six mois pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, qui cible les dirigeants politiques et personnes jouant un rôle important sur le plan civique ou socioculturel, ainsi que le secteur privé, afin de les convaincre de continuer à apporter leur soutien à l'amélioration de la santé maternelle et néonatale.

41. L'OMS et l'UNICEF ont apporté leur appui à une campagne nationale de vaccination synchronisée contre la poliomyélite, menée en trois phases auprès des enfants de moins de 9 mois. Le Ministère de la santé a, avec le soutien de l'UNICEF et d'organisations de la société civile, mis l'accent sur l'enseignement de l'hygiène, y compris le traitement et l'entreposage sans risque de l'eau aux fins de la prévention du choléra. Grâce à ces efforts, seuls quelques cas de choléra ont été constatés récemment. L'UNICEF et l'Institut portugais de coopération pour le développement ont mis au point un projet commun dans le secteur de l'éducation, qui consiste à rénover 10 écoles et 2 établissements de formation technique. L'enquête en grappes à indicateurs multiples et l'enquête sur la santé en matière de procréation se sont achevées fin juillet grâce au soutien de l'UNICEF et les premiers résultats devraient être disponibles fin octobre 2010.

VIII. Droits de l'homme et égalité des sexes

42. Le contre-amiral Zamora Induta est emprisonné sans bénéficier d'une procédure régulière depuis le 1^{er} avril 2010. Son avocat a demandé qu'il soit remis en liberté le 22 juillet. En août, le détenu a obtenu la permission de consulter son avocat en présence d'officiers de l'armée. L'avocat a ensuite demandé par écrit à la Cour suprême militaire que les procédures légales soient respectées et notamment

que sa demande de remise en liberté fasse l'objet d'une réponse rapide. Le 19 août, des représentants de la Section des droits de l'homme et de l'égalité des sexes du BINUGBIS ont rendu visite au contre-amiral Induta en présence d'officiers, afin d'évaluer les conditions de sa détention. Le détenu s'est plaint du manque d'assistance médicale, d'alimentation et de visites de sa famille. Il a également demandé à avoir droit à des visites régulières de son avocat et de sa famille. La Cour a cependant rejeté le 26 août la demande de remise en liberté, invoquant des raisons de sécurité et le risque de fuite du détenu. L'avocat du contre-amiral Induta a fait part de son intention d'interjeter appel de la décision de la Cour suprême militaire auprès de la Cour suprême de la Guinée-Bissau. Mon Représentant spécial s'est entretenu de ces faits récents avec des représentants du Gouvernement et a demandé la remise en liberté du détenu, et recommandé que des mesures soient prises dans les plus brefs délais en vue de garantir un procès équitable.

43. Le 16 août, mon Représentant spécial a présidé une réunion à laquelle ont participé des représentants de la communauté internationale, y compris la CEDEAO et la CPLP, et a invité le Procureur général, Amine Saad, à faire le point des travaux de la Commission d'enquête sur les assassinats de l'ancien Président João Bernardo Vieira et de l'ancien chef d'état-major général Tagme Na Waie perpétrés en mars 2009. Le Procureur général a déclaré que les enquêtes avaient avancé malgré le manque de moyens financiers et que la plupart des témoins avaient été entendus. Le Procureur général a estimé qu'un rapport concluant serait établi au plus tard à la fin du mois d'octobre 2010 et a demandé une aide financière pour prendre en charge les déplacements à l'étranger de sept magistrats et mettre en place un mécanisme de protection des témoins. Le Procureur général a en outre fait part de son intention d'inviter l'Organisation des Nations Unies et les organisations de défense des droits de l'homme à suivre les enquêtes, ainsi que l'ont demandé les partenaires internationaux à Bissau. Il a expliqué que l'enquête menée par une commission militaire sur l'attentat à la bombe qui a tué le général Tagme Na Waie le 1^{er} mars 2009 progresserait une fois que des analyses scientifiques auraient été effectuées à l'emplacement de l'explosion de la bombe. Les enquêtes sur l'assassinat, les 4 et 5 juin 2009 respectivement, de l'ancien Ministre de l'administration territoriale et de l'ancien Ministre de la défense n'ont pas avancé. Le BINUGBIS aide des partenaires nationaux à établir un programme de protection des témoins et des victimes, composante essentielle de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, ainsi que d'autres crimes graves.

44. En septembre, le BINUGBIS a été autorisé à visiter la base aérienne où cinq suspects étaient détenus depuis mars 2009 sans avoir été inculpés en raison de leur implication présumée dans l'attentat à la bombe qui avait tué le général Tagme Na Waie, le délai d'inculpation prévu par la loi ayant ainsi été dépassé depuis longtemps. Trois des détenus avaient été entendus par la Cour militaire et le Procureur général. Deux d'entre eux ont fait savoir au BINUGBIS qu'ils avaient besoin d'urgence de soins médicaux et avaient été soumis à la torture pendant les premiers jours de leur détention. Le BINUGBIS n'a pu rencontrer les deux autres, qui, aux dires des autorités militaires, suivaient un traitement à l'hôpital militaire.

45. En août, le BINUGBIS a lancé, en coopération avec le Gouvernement et des membres des organisations de la société civile, une émission radio sur les droits de l'homme. Cette émission vise principalement à sensibiliser les auditeurs aux principes des droits de l'homme et met l'accent sur la responsabilité qui incombe à l'État de défendre les droits fondamentaux de tous et de combattre l'impunité. Dans

le cadre de l'action qu'il mène en faveur du dialogue, de la paix et de la réconciliation, le BINUGBIS a diffusé 10 émissions radiophoniques sur la réforme du secteur de la sécurité, le dialogue politique, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et les armes légères et de petit calibre.

46. La Commission nationale des droits de l'homme a entrepris d'examiner ses statuts pour les mettre en conformité avec les Principes de Paris. Le 9 septembre, la Commission nationale a organisé un atelier financé par le PNUD au cours duquel elle a présenté aux partenaires nationaux et internationaux l'examen périodique universel de la Guinée-Bissau. Le 1^{er} octobre, le Gouvernement a participé à une réunion du Conseil des droits de l'homme au cours de laquelle le Conseil a approuvé un rapport présenté par la Guinée-Bissau dans le cadre de la suite donnée aux 101 recommandations formulées en mai 2010 par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel.

47. Le 29 juin, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une nouvelle loi sur la santé procréative et la planification familiale, qui fixe à 18 ans l'âge minimum au mariage et garantit le principe d'égalité en matière de santé procréative. L'Institut national pour les femmes et les enfants met actuellement au point une politique nationale d'équité et d'égalité des sexes, en partenariat avec l'Institut national de recherche et avec l'appui technique et financier de l'ONU. Il a également mené à bien, en collaboration avec l'Institut national de recherche, une enquête nationale sur la situation des femmes, qui a permis de prendre en compte des données détaillées sur les inégalités entre les sexes lors de l'élaboration de la stratégie pour la réduction de la pauvreté. En août, un projet de loi sur les mutilations génitales féminines et le trafic d'êtres humains a été présenté aux parlementaires et représentants de la société civile lors d'un atelier organisé par le Ministère de la justice avec le concours de l'ONU et d'autres partenaires internationaux. Des parlementaires ont recommandé de mener des campagnes nationales contre d'autres pratiques préjudiciables afin de ne pas laisser penser que la lutte contre les mutilations génitales viserait un groupe social et culturel particulier.

48. Le BINUGBIS et le Secrétaire d'État à la sécurité nationale ont organisé en juillet à l'intention de 47 membres des forces de l'ordre un séminaire sur le trafic d'enfants et la violence sexiste. Cette formation visait à donner aux policiers et membres des forces de sécurité les instruments et compétences nécessaires pour combattre ces deux phénomènes, conformément au droit international.

49. Dans le contexte de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, le Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes a établi au terme de ses recherches une typologie de la violence sexiste dans le pays, qui servira de fondement à l'élaboration d'une stratégie nationale. Le Groupe a organisé les 26 et 27 juillet à l'intention des coordonnateurs des groupes de travail thématiques sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté un atelier de formation portant sur l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes, financé par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Également en juillet, le Comité directeur national pour la mise en œuvre du plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a organisé une série d'ateliers en vue de planifier les activités qu'il mènerait en 2011.

IX. Sécurité du personnel

50. Pendant la période à l'examen, le personnel de l'Organisation des Nations Unies n'a fait l'objet d'aucune menace directe. Le taux de criminalité reste inférieur à la normale. Deux vols avec violence commis sur la voie publique à l'encontre de membres du personnel des Nations Unies ont cependant été signalés. Toutes les mesures de sécurité concernant le personnel des Nations Unies continuent d'être rigoureusement appliquées.

X. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

51. À la suite de l'adoption du Cadre des Nations Unies pour la paix et le développement en Guinée-Bissau, le système des Nations Unies a continué de progresser dans l'intégration et la mise en œuvre des programmes relevant du Cadre. La période sur laquelle porte le présent rapport coïncide avec l'examen trimestriel de la mise en œuvre de ce cadre réalisé par le Groupe des politiques stratégiques afin de veiller à ce que le Cadre demeure parfaitement conforme au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui devrait être achevé d'ici à la fin de l'année, ainsi qu'au mandat du BINUGBIS. Une analyse a posteriori de l'élaboration du Cadre des Nations Unies pour la paix et le développement/Cadre stratégique intégré a été effectuée le 24 août, l'objectif étant de tirer les enseignements de l'expérience acquise et de recenser les pratiques optimales, qui seront prises en compte lors de futurs exercices de planification commune.

XI. Observations

52. L'issue des réunions organisées successivement par la CEDEAO, la CPLP, l'Union africaine et le Groupe de contact international sur la Guinée-Bissau, ainsi que le nouveau partenariat de la CPLP et de la CEDEAO me semblent prometteurs. Ces initiatives témoignent de la mobilisation des partenaires internationaux face aux appels répétés lancés par les dirigeants de la Guinée-Bissau pour obtenir une assistance aux fins de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et de la stabilisation du pays. Je prie instamment les autorités nationales et les partenaires régionaux d'envisager des moyens de renforcer la sécurité des autorités civiles de la Guinée-Bissau, notamment en prenant des mesures spécifiques dans le cadre de l'appui de la communauté internationale à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité.

53. Je salue les efforts déployés par la CPLP, sous la présidence de l'Angola, et la CEDEAO, sous la présidence du Nigéria, qui pourraient conduire à l'adoption d'un plan d'action commun d'assistance à la Guinée-Bissau, comme l'a demandé le Président Sanha. S'il est adopté, ce plan d'action devrait, avec les promesses d'assistance de la CPLP à la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, contribuer à renforcer la protection des institutions de l'État, ainsi que le contrôle exercé par les autorités civiles sur les structures militaires. Il devrait permettre de déployer des équipes d'assistance technique et des experts de la sécurité dans le but de mieux protéger les institutions de l'État, les membres des commissions nationales d'enquête sur les assassinats de 2009 et les principaux témoins. Il devrait également

contribuer à instaurer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'aspects essentiels du programme de réforme du secteur de la sécurité, y compris la démobilisation et la réinsertion de certains éléments des forces armées, tout en facilitant la lutte contre l'impunité, le trafic de drogue et la criminalité organisée. Le plan d'action devrait en dernier lieu permettre de mettre en place un climat propice à inciter les donateurs et autres principaux partenaires à s'engager de nouveau à appuyer les réformes économiques et les programmes d'allègement de la dette de la Guinée-Bissau. Cette nouvelle dynamique donne donc une occasion supplémentaire de renforcer la coopération entre la communauté internationale et les dirigeants de la Guinée-Bissau après des mois d'impasse. Il ne faut pas manquer de la saisir.

54. Il incombe aux dirigeants civils et militaires de la Guinée-Bissau de prouver leur ferme volonté et leur ambition d'instaurer une stabilité durable dans leur pays. Je les incite vivement à parvenir à un consensus national quant à la meilleure manière de stabiliser le pays. Je demande également aux autorités de n'épargner aucun effort en vue de maintenir la stabilité et de garantir le respect de l'ordre constitutionnel et de l'état de droit, et de s'employer sans relâche à combattre l'impunité et à promouvoir la réconciliation nationale.

55. En continuant à mettre à la disposition du BINUGBIS des policiers qualifiés, les pays fournisseurs de tels effectifs contribueraient à renforcer les moyens dont dispose le Bureau dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. J'appelle de nouveau les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux à continuer à apporter un appui politique, financier et technique à la Guinée-Bissau, notamment aux fins de la réforme du secteur de la sécurité.

56. Je demeure préoccupé par la persistance de l'impunité, ainsi que les retards injustifiés dans l'ouverture de procédures judiciaires régulières, comme en témoigne la détention prolongée, sans inculpation, de l'ancien chef d'état-major général, le contre-amiral Zamora Induta, et d'autres prisonniers. Les lois en vigueur doivent être appliquées et les principes fondamentaux de l'état de droit, tels l'obligation de garantir des procédures judiciaires équitables et le droit à la défense, respectés. L'ONU demeure disposée à aider les autorités à entreprendre de réformer le système judiciaire et à coopérer avec le Gouvernement afin de veiller à ce que des enquêtes soient menées de façon crédible et dans la transparence.

57. Le trafic de drogue et la criminalité organisée continuent de gravement compromettre la stabilité de la Guinée-Bissau et de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Il faut que la communauté internationale redouble d'efforts en vue de combattre ce problème sous tous ses aspects et notamment de renforcer les capacités nationales et régionales en la matière. Les autorités de la Guinée-Bissau devraient également continuer à prouver, par des mesures concrètes, leur ferme volonté de remédier à ce phénomène, notamment en traduisant en justice comme il se doit tous les individus impliqués dans de telles activités criminelles. Dans un communiqué final publié au terme du Sommet tenu à Sal (Cap-Vert), en juillet, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO ont instamment prié la Commission de la CEDEAO d'étudier, en collaboration avec l'Union européenne et les partenaires compétents, toutes les synergies qui permettraient de mettre en œuvre immédiatement le plan d'action régional de la CEDEAO visant à combattre le trafic de drogue, la criminalité organisée et la consommation de drogue et ont également envisagé d'imposer des sanctions contre les membres connus de réseaux de trafic de drogue et/ou de terrorisme. Les Nations Unies sont disposées à aider, par

l'intermédiaire de l'UNODC, la CEDEAO et le Gouvernement de la Guinée-Bissau à réaliser ces objectifs. Le problème du trafic de drogue doit, à terme, être combattu à tous les niveaux, à savoir dans les pays d'origine, de transit et de destination finale.

58. Il faut également continuer de s'efforcer d'assurer un véritable dialogue politique ouvert à tous, notamment entre les principaux acteurs des institutions politiques et militaires du pays, ainsi que la société civile. J'invite les organisateurs de la conférence nationale à mettre à profit les précieux enseignements et pratiques optimales provenant de l'expérience acquise ailleurs dans des conditions similaires, de façon à assurer la réussite des efforts actuellement déployés en Guinée-Bissau.

59. En dépit de circonstances difficiles sur le plan politique et en matière de sécurité, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a continué à faire de louables efforts en vue de relancer l'économie et de se rapprocher du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres endettés. Les conséquences des événements du 1^{er} avril 2010, notamment la réduction de l'appui accordé par les donateurs, confirment cependant que l'instabilité politique et l'insécurité peuvent avoir d'importantes répercussions négatives sur les perspectives économiques. Le maintien à ce stade critique de l'appui financier, et notamment budgétaire, des partenaires internationaux contribuerait à atténuer les difficultés actuelles.

60. Le mandat du BINUGBIS arrivera à expiration le 31 décembre 2010. Étant donné le rôle crucial que la Mission est appelée à jouer dans la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité et le fait que l'appui intégré des Nations Unies au processus de consolidation de la paix en Guinée-Bissau demeure nécessaire et au terme de consultations avec le Gouvernement bissau-guinéen, je souhaiterais recommander que le mandat du BINUGBIS, tel qu'il a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1876 (2009), soit prorogé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2011. Le BINUGBIS continuerait ainsi, dans l'année à venir, à s'acquitter de son mandat en étroite coopération avec les autorités nationales et les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, une importance particulière étant accordée à un processus de dialogue et de réconciliation national ouvert à tous, à la promotion de l'état de droit et du respect des droits de l'homme et à la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée.

61. Je tiens à féliciter le personnel du BINUGBIS, agissant sous la direction de mon Représentant spécial, Joseph Mutaboba, ainsi que l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et nationales et autres partenaires du travail important qu'ils continuent d'accomplir en Guinée-Bissau.